



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
3 avril 2012
Français
Original : espagnol

Session annuelle de 2012
25-29 juin 2012, Genève
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour l'État plurinational de Bolivie (2013-2017)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	3
III. Programme proposé	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du Programme	5
Annexes	
I. Cadre de résultats et de ressources pour la Bolivie (2013-2017)	7
II. Sigles	12



I. Analyse de la situation

1. *Situation politique.* La réélection du Président Evo Morales en décembre 2009 a marqué une nouvelle étape dans le processus de changement politique et de réorientation de l'État grâce à la promotion d'un modèle de démocratie participative interculturelle, inspiré par les dispositions de la nouvelle Constitution politique de l'État (CPE) qui fait intervenir de profonds changements en matière de droits de l'homme, d'équité entre les sexes et de reconnaissance des droits des peuples autochtones. Cette situation exige une profonde refonte institutionnelle et le renforcement des structures de la démocratie représentative harmonisées avec les nouveaux mécanismes de participation et d'inclusion dans le cadre du pluralisme juridique et institutionnel. Parmi les principaux obstacles à la cohésion sociale en Bolivie, il convient de mentionner les inégalités, les controverses concernant les limites territoriales, l'exploitation des ressources naturelles et les demandes des régions autonomes locales et autochtones pour exercer pleinement leurs compétences.

2. *Situation sociale.* La proposition Bien vivre est un nouveau paradigme du développement car, au bien-être individuel, il ajoute le développement du potentiel personnel et collectif, l'intégration de la société et l'harmonie avec toutes les formes de vie. La situation socio-économique s'est considérablement améliorée, l'incidence de l'extrême pauvreté a diminué de 38,2 % en 2005 à 26,1 % en 2009 et, pendant la même période, celle de la pauvreté modérée a baissé de 60,6 % à 51,3 % selon l'UDAPE (Unité d'appui aux politiques économiques et sociales). La persistance d'indices de pauvreté élevés tout au long de la dernière décennie est, dans une large mesure, la conséquence de la forte inégalité de la répartition des revenus. Selon le septième rapport (2010) sur les progrès accomplis en Bolivie dans la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il semblerait que le pays ait de fortes chances d'atteindre les objectifs relatifs à la réduction de la pauvreté, à la malnutrition, au paludisme et à la fourniture d'eau potable tandis que ceux concernant l'éducation et l'égalité entre les sexes ne le seront que partiellement et ceux relatifs à la santé maternelle et infantile, la tuberculose, le VIH/sida et la maladie de Chagas resteront en suspens.

3. Les programmes de transferts en espèces et en nature sont le pilier de la politique sociale et ils ont joué un rôle important dans la réduction des niveaux de pauvreté. Si ces transferts n'avaient pas été effectués, en 2009 l'extrême pauvreté aurait été supérieure de 2 % par rapport à l'indicateur calculé avec les bons (28,0 % et 26,1 % respectivement, UDAPE, 2010). Cependant, plusieurs indicateurs sociaux restent encore très inférieurs aux moyennes régionales et des inégalités manifestes persistent au niveau du bien-être entre zones rurales et urbaines, entre différentes régions, entre hommes et femmes et entre citoyens autochtones et non autochtones. En 2009, le coefficient de Gini était de 0,51 – l'un des plus élevés du continent. Cette situation est liée à l'existence d'inégalités substantielles dans l'accès aux services sociaux de base et dans la qualité de ces services. Le Gouvernement s'est fixé comme objectif de parvenir à des systèmes de services de santé et d'éducation universels.

4. *Situation économique.* Au cours des cinq dernières années, des progrès ont été accomplis dans l'engagement macroéconomique caractérisé par des excédents successifs des balances fiscale et commerciale, une inflation modérée et une croissance annuelle moyenne de près de 5 %. L'économie productive continue

cependant à dépendre fortement des activités d'extraction à forte intensité de capital (gaz et industrie minière); la diversification a été faible et les niveaux de productivité sont très hétérogènes. Il est indispensable de réussir à transformer la structure du système de production de façon à pouvoir générer des emplois de meilleure qualité. En milieu urbain, le taux de chômage est faible (6,5 %); par contre, au niveau national le sous-emploi et l'emploi dans le secteur parallèle ou non structuré de l'économie (informelle) atteignent des taux élevés.

5. *Situation de l'environnement.* La Constitution politique de l'État reconnaît le droit à un environnement salubre, protégé et équilibré et les droits de la Terre mère. Le Bolivie est confrontée aux défis de la durabilité de l'environnement suite à la diminution de son patrimoine naturel et à sa vulnérabilité toujours plus grande aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles. La perte accélérée de la diversité biologique, la dégradation des ressources hydriques et forestières (selon les estimations, le déboisement progresse à raison de quelque 350 000 hectares par an) et la pollution de l'environnement des centres peuplés sont des facteurs qui compromettent les possibilités de réalisation des OMD et suscitent des inquiétudes par rapport à la durabilité d'un modèle de développement organisé autour de l'exploitation des ressources naturelles et aussi par rapport à des problèmes environnementaux et sociaux ultérieurs.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

6. L'évaluation fondée sur les rapports relatifs au développement humain et aux OMD met en évidence les contributions importantes du Bureau du PNUD en ce qui concerne la promotion, la recherche et l'élaboration des politiques publiques. Le Bureau du PNUD a considérablement contribué à faciliter la solution de conflits par le dialogue et à renforcer les institutions de la démocratie. Il a joué notamment un rôle très actif dans la promotion du dialogue démocratique en accompagnant, en qualité d'observateur et de facilitateur, le processus de négociation entre le Gouvernement et l'opposition fin 2008, tout comme en soutenant l'échange d'expériences et d'enseignements recueillis dans d'autres pays ayant connu des situations similaires, contribuant ainsi au développement des capacités nationales.

7. Entre 2009 et 2011, le Bureau du PNUD a contribué substantiellement à la mise en place du cadre législatif et institutionnel nécessaire à la consolidation des gouvernements territoriaux autonomes et au renouveau des organes électoraux et judiciaires. Parallèlement, il a appuyé les processus de mobilisation sociale qui favorisent le dialogue et la tolérance, comme la campagne « Vivre ensemble, semer la paix ». Le Bureau a également favorisé le renforcement de la participation des populations rurales et autochtones et des organisations politiques aux débats sur la législation et les politiques publiques en améliorant également la participation et la représentation des femmes dans le système politique et le Gouvernement. Le Bureau du PNUD a joué un rôle important dans la promotion de programmes ayant pour but de réduire les écarts socioéconomiques aux niveaux régional et rural, entre autres le programme « F-ODM Semilla ».

8. En coordination avec le Ministère de la planification et du développement (MPD) et l'UDAPE, les capacités nécessaires à la réalisation des OMD ont été renforcées et les préfectures (appelées aujourd'hui « gobernaciones ») peuvent disposer d'instruments permettant de mesurer les progrès accomplis dans ce

domaine et de mettre en place des systèmes de suivi au niveau départemental. Conjointement avec le Ministère de la justice, le Bureau du PNUD a dirigé le programme pilote interinstitutions sur les questions concernant les relations entre les sexes (programme F-ODM Semilla), qui a donné à des groupes de femmes des connaissances pratiques et des capacités techniques et financières, ainsi que des moyens pour garantir leur statut juridique. Outre ses résultats immédiats, ce programme génère des facteurs de production pour l'élaboration de programmes sur l'emploi et la citoyenneté mettant l'accent sur l'égalité des sexes, dans le cadre de la Stratégie nationale de développement productif.

9. Étant donné qu'il n'existe pas d'évaluations officielles des programmes de transferts en espèces et en nature et que des propositions d'amélioration fondée sur des critères de centralisation, d'équité ou de pertinence des conditions imposées n'ont pas encore été élaborées, le Bureau du PNUD en Bolivie a une occasion d'aider le Gouvernement bolivien à formuler de nouvelles politiques et à perfectionner et adapter diverses politiques en cours d'élaboration, en lui fournissant une assistance technique axée sur l'analyse des mesures à prendre.

III. Programme proposé

10. En consultation avec le Ministère de la planification et du développement (MPD), le descriptif de Programme de pays 2013-2017 pour la Bolivie apportera un appui à la réalisation des objectifs nationaux fixés par le Plan national de développement sur la base des OMD et des recommandations issues de la rencontre plurinationale tenue à Cochabamba le 12 décembre 2011 qui a totalisé plus de 700 propositions en matière de développement social, productif et économique. Il tiendra compte de la nouvelle Constitution politique de l'État, ainsi que du PNUAD, en profitant de l'expérience et des avantages comparatifs du PNUD et des possibilités d'amorcer des alliances avec d'autres coparticipants au développement. Le Programme s'articulera autour de quatre domaines fondamentaux et ses axes transversaux seront l'appui à la formulation, l'application et l'évaluation des politiques publiques, le développement des capacités, la promotion de la coopération Sud-Sud et l'intégration des droits de l'homme, des droits interculturels et de l'égalité entre les sexes. Les quatre domaines fondamentaux sont décrits ci-après.

11. *Gouvernance démocratique* : le Programme du PNUD s'efforcera de veiller à ce que les changements politiques et institutionnels découlant de l'application de la nouvelle Constitution politique de l'État interviennent dans un contexte d'ouverture réelle au dialogue garantissant pleinement les droits civils, politiques et culturels. Le PNUD continuera à faciliter le fonctionnement des entités territoriales autonomes qui doivent jouer un rôle plus central dans la fourniture de services. Des mécanismes de coordination devront être créés à différents niveaux pour faciliter la communication entre les différentes instances de l'État, avec la participation de diverses entités, en faveur d'objectifs de développement partagés. En même temps, il conviendra de renforcer l'appui donné aux peuples autochtones pour leur permettre d'exercer leurs droits et de contribuer au développement de mécanismes qui facilitent l'accès à la justice ainsi qu'au renforcement des capacités en matière de prévention des conflits.

12. *Réduction de la pauvreté et promotion de l'équité et de l'inclusion* : il conviendra de soutenir des activités propres à réduire les inégalités, en particulier les atteintes à l'égalité entre les sexes, et à promouvoir l'exercice universel des droits sociaux et économiques au-delà de 2015 et des OMD. À cet effet, il faudra en priorité se concentrer sur l'élaboration des politiques publiques, l'assistance technique dans le domaine des politiques sociales et de leurs effets au niveau de la redistribution et sur la durabilité des dépenses publiques à des fins sociales, afin d'assurer une couverture complète de services sociaux, en mettant l'accent sur les relations entre les sexes et en donnant la priorité aux OMD. En même temps, le Bureau de pays du PNUD encouragera le suivi et le respect de l'exercice des droits.

13. *Développement économique et productif* : s'agissant des droits économiques, l'appui fourni sera axé sur la construction du modèle d'économie plurielle par la transformation de la matrice de production en une économie diversifiée. Le Bureau de pays du PNUD favorisera les initiatives en faveur de la dignité de l'emploi afin de mieux répartir les revenus et d'assurer plus largement l'inclusion sociale afin de réduire la pauvreté et les inégalités entre les sexes. À cette fin, et parallèlement à l'élaboration des politiques et programmes sociaux, il conviendra de promouvoir des mécanismes et des instruments facilitant l'accès des différentes entités aux ressources financières, à l'assistance technique et autres facteurs de production, conformément au programme-cadre ART (Articulación de Redes Territoriales) et en mettant à profit la coopération Sud-Sud.

14. *Droits environnementaux* : le Bureau de pays du PNUD apportera son appui à l'élaboration des politiques publiques, au développement des capacités nationales et à la promotion des connaissances aux niveaux national, départemental et municipal afin de renforcer et protéger la diversité écologique extraordinaire du pays, contrecarrer le déboisement et stimuler des activités de production qui préservent l'environnement. Il continuera à soutenir la gestion des connaissances et des initiatives relatives au climat et à l'amélioration de la résistance aux catastrophes naturelles grâce à la mise en œuvre de stratégies de réduction des risques de catastrophe axées sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.

IV. Gestion, suivi et évaluation du Programme

15. En 2011, le Bureau de pays du PNUD a lancé un programme de restructuration qui a eu pour résultat une réduction de ses coûts et une plus grande spécialisation de son personnel.

16. Le Programme sera mis en œuvre en coordination avec le Ministère de la planification et du développement en privilégiant la modalité d'exécution nationale et le renforcement des capacités et en prêtant une attention particulière à la coopération Sud-Sud. Ses composantes sectorielles seront réalisées conjointement avec les Ministères et Vice-Ministères concernés, de même qu'avec les pouvoirs locaux et les organisations de la société civile pertinentes. Le Programme sera exécuté de manière coordonnée avec les organismes du système des Nations Unies et conformément au PNUAD pour 2013-2017.

17. Le suivi sera assuré conformément au Cadre des résultats et des ressources; il sera confié au Bureau de pays du PNUD avec la participation d'homologues gouvernementaux et il pourra compter sur la coopération des autres coparticipants

au processus, notamment entités de la société civile, milieux académiques et autres participants au développement aux niveaux local et national. Les évaluations seront effectuées par les coparticipants mentionnés, avec l'appui d'évaluateurs externes indépendants et elles évalueront les progrès accomplis dans la voie des résultats prévus du Programme. Des révisions annuelles permettront de procéder aux ajustements nécessaires sur la base de leurs vérifications et de leurs recommandations.

18. Pour la période 2013-2017, il est prévu d'allouer 7 314 000 dollars des États-Unis au titre des ressources ordinaires et un montant estimé à 29 250 000 dollars qui sera prélevé sur d'autres ressources provenant essentiellement d'autres agences du système des Nations Unies et de contributions de bailleurs de fonds et, dans une moindre mesure, de fonds de coopération. En concertation avec le Gouvernement, des alliances seront conclues en vue de mobiliser d'autres ressources.

Annexe I

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Bolivie (2013-2017)

Objectifs nationaux : Plan de développement national-BOLIVIE DÉMOCRATIQUE: Construction d'une société et d'un État plurinational, social et communautaire dans lequel le peuple exerce le pouvoir aux niveaux de la société et des communautés et est coresponsable des décisions concernant son propre développement et celui du pays.

Résultat du PNUAD et du Descriptif de programme de pays : Renforcement de l'État plurinational et de la société interculturelle à l'échelon national et à celui des régions autonomes

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits du Programme de pays</i>	<i>Ressources nécessaires (en dollars des États-Unis)</i>
Le Gouvernement promeut un cadre juridique et des politiques qui garantissent la durabilité financière et l'indépendance des institutions chargées d'assurer le respect des droits de l'homme.	Divers mécanismes du système des Nations Unies et des organismes de la société civile veilleront au respect des droits de l'homme. Les organismes de coopération assureront la coordination de l'assistance technique et financière fournie aux organes électoraux et judiciaires.	Promotion du renforcement des capacités de gestion stratégique et de communication des Ministères de la Présidence et des régions autonomes, du Défenseur du peuple, du Tribunal électoral et de l'Assemblée plurinationale.	Indicateur : Pourcentage de l'application de toutes les recommandations issues de l'Examen périodique universel de 2010. Point de référence : 78 recommandations formulées en 2010 Objectif : 78 recommandations mises en œuvre d'ici à 2017. Indicateur : Approbation de la politique publique nationale sur la sécurité des citoyens. Point de référence : La proposition de Plan national de sécurité des citoyens de 2009 qui n'a pas été suivie d'effet. Objectif : Approbation de l'instauration d'une politique publique nationale sur la sécurité des citoyens respectueuse des droits de l'homme et intégrant la problématique hommes-femmes, par le Ministère de l'Intérieur et les pouvoirs départementaux.	Mise en place de mécanismes de suivi, de produits de l'information et d'analyse de la gouvernance intégrant la problématique hommes-femmes; création de mécanismes de conseil stratégique au sein du Ministère de la Présidence, du Ministère des régions autonomes et du Défenseur du peuple dont l'Assemblée plurinationale soutient la mise en œuvre.	Ressources de base : 500 000 Autres ressources : 1 000 000
Le Gouvernement et les entités territoriales autonomes se mettent d'accord sur l'affectation plus équitable des ressources fiscales du point de vue des droits de l'homme.	Participation des associations communautaires, des entreprises, des universités et des ONG et la conception et à l'exécution des programmes de développement territorial. Le GRUS (Grupo de Socios para el	Renforcement des ministères responsables de politiques propres à garantir la transparence et l'équité de la répartition des recettes fiscales. Mise en place de mécanismes de coordination et d'harmonisation des	Indicateur : Concertation participative au sujet d'un pacte fiscal entre le gouvernement central et les pouvoirs autonomes, avec une représentation équitable des hommes et des femmes . Point de référence : Loi-cadre des régions autonomes, et statuts organiques de quelques municipalités. Objectif : Pacte fiscal entre le gouvernement central, les autorités départementales et la Fédération des associations municipales	Conception de systèmes d'information sur les ressources fiscales et suivi des objectifs, y compris les variables concernant l'égalité entre les sexes et les questions ethnolinguistiques et le soutien à leur application par le Ministère de la Présidence et celui des régions autonomes. Diffusion des expériences acquises et des stratégies pour la création de groupes de	Ressources de base : 750 000 Autres ressources : 3 250 000

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits du Programme de pays</i>	<i>Ressources nécessaires (en dollars des États-Unis)</i>
	chargé de la décentralisation coordonnera l'assistance technique et financière.	organismes publics et de la société civile aux fins de la mise en œuvre des programmes de développement.	Indicateur : Mise en œuvre des plans de développement territorial par un certain nombre de groupes de travail départementaux et régionaux en y intégrant un souci d'égalité entre les sexes. Point de référence : Création de deux groupes de travail départementaux et régionaux. Objectif : huit.	travail départementaux et régionaux entre les organismes publics et ceux de la société civile dans cinq départements du pays.	
Le Gouvernement encourage la participation de la société civile aux décisions de politique générale et au suivi de leur application et garantit aux peuples autochtones le droit d'être consultés et de donner leur consentement librement et en connaissance de cause.	La société civile et les peuples autochtones renforceront leurs capacités de participation éclairée au débat sur les politiques publiques, en s'opposant au recours à la violence pour défendre leurs requêtes.	Renforcement des capacités des intéressés en vue de promouvoir le dialogue social et la gestion des conflits par des moyens pacifiques. Renforcement des capacités de gestion des peuples autochtone, en accordant une attention particulière aux populations très vulnérables.	Indicateur : % d'affrontements violents (avec des morts et des blessés). Point de référence : juillet 2011 : 17 % de conflits accompagnés de violences. Objectif : Réduction de la proportion des conflits accompagnés de violence jusqu'à 10 % ou moins. Indicateur : Existence d'une norme spécifique relative à l'exercice du droit des peuples autochtones à être consultés afin d'obtenir leur libre consentement en toute connaissance de cause. Point de référence : le droit à être consultés est reconnu dans la Constitution (CPE) mais n'est pas règlementé et seulement partiellement appliqué. Objectif : Règlementation du droit de consultation en incluant des dispositions visant à garantir l'équité du statut des deux sexes.	Formation des fonctionnaires de l'État, des organisations sociales et des partis politiques à la gestion des conflits en mettant l'accent sur la problématique hommes-femmes. Mise en place d'espaces de dialogue et promotion de campagnes de mobilisation de la société contre toutes les formes de violence, notamment la violence domestique et sexiste. Formation de dirigeants autochtones et de fonctionnaires au respect de l'exercice du droit de consultation, en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et la participation à égalité des hommes et des femmes.	Ressources de base : 1 550 000 Autres ressources : 4 250 000

Objectifs nationaux : Plan national de développement- BOLIVIE DIGNE : Élimination de la pauvreté et des inégalités afin d’instaurer une structure de répartition et/ou de redistribution équitable des revenus, de la richesse et des opportunités.

Résultat du PNUAD et du Descriptif de programme de pays : Progrès sensibles dans la voie de l’accès universel à des services de qualité dans les secteurs de l’éducation et de la santé, surveillance des garanties du droit à l’alimentation, à la nutrition et à l’eau potable.

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits du Programme de pays</i>	<i>Ressources nécessaires (en dollars des États-Unis)</i>
L'État bolivien formule et applique des politiques publiques qui améliorent la qualité des services, contribuent à la réalisation des OMD et réduisent les inégalités entre les sexes.	Diverses organisations sociales contribuent à la formulation de propositions relatives aux politiques, à l'amélioration de la qualité des services et à la réduction des inégalités entre les sexes par le biais d'ateliers, d'échanges d'idées, de débats, etc.	Le PNUD renforce les capacités de l'État dans les domaines du traitement de l'information, de la recherche, de l'élaboration de propositions relatives aux politiques publiques et à la gestion.	<p>Indicateur : % de la population vivant dans une extrême pauvreté. Point de référence : Extrême pauvreté 26,1 % en 2009. Objectif : 24,1 % d'ici à 2015.</p> <p>Indicateur : Indice de l'égalité entre les sexes¹. Point de référence: En 2011 la Bolivie perd environ 47 % d'opportunités de développement humain à cause des inégalités entre les sexes. Objectif : Réduction de 30 % des inégalités entre les sexes et de la perte d'opportunités de développement humain d'ici à 2015.</p> <p>Indicateur: Taux de guérison de la tuberculose. Point de référence : 2007: 83 %.</p> <p>Objectif : 92 %. (Source : OPS/OMS)</p> <p>Indicateur : Taux d'incidence du paludisme. Objectif : 2,8 x 1000. Point de référence 2009 : 6,9 x 1000. (Source : Ministère de la planification et du développement.</p>	Présentation de propositions de politiques publiques dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et du principe de non discrimination.	<p>Ressources de base : 1 714 000 (TRAC)</p> <p>Autres ressources : 7 000 000</p>

¹ L'indice de l'inégalité entre les sexes mesure l'inégalité entre les hommes et les femmes dans trois domaines : santé procréative, autonomisation et accès au marché du travail et indique le degré de perte de développement humain due aux inégalités entre les hommes et les femmes.

Objectif national : Plan national de développement- BOLIVIE PRODUCTIVE Transformation, changement intégré et diversification de la matrice de production pour parvenir au développement de complexes de production intégraux et générateurs d'excédents, de revenus et d'emplois afin de transformer la structure du secteur primaire essentiellement axé sur l'exportation.

Résultat du PNUAD et du Descriptif de programme de pays : Modèle d'économie plurielle et durable offrant des moyens de subsistance suffisants à tous les habitants, hommes et femmes.

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits du Programme de pays</i>	<i>Ressources nécessaires (en dollars des États-Unis)</i>
Le Gouvernement promulgue la Ley de la Revolución Productiva, qui donne la priorité à l'investissement public dans le secteur de la production. En même temps, mise en place de mécanismes de financement au bénéfice direct des producteurs ruraux.	Les grandes, moyennes et petites entreprises, tout comme les producteurs, participent activement à l'application de la Ley de la Revolución Productiva et le dialogue sur la production est encouragé.	Renforcement des politiques publiques en vue de générer des emplois dans le cadre du « Bien vivre » et pour mettre en route la nouvelle matrice de production. Promotion du développement économique favorisant la redistribution des revenus et l'inclusion sociale.	Indicateur : Appui à l'élaboration d'un certain nombre de propositions de politiques publiques. Point de référence : Conclusion d'un accord avec le Ministère du travail pour la mise en route de programmes de formation pour l'emploi. Objectif : élaboration de trois politiques publiques au moins en vue de générer des emplois durables, d'encourager et de promouvoir une économie inclusive, plurielle, solidaire et distributive Indicateur : Fonctionnement d'un certain nombre d'organismes de développement de l'économie locale qui fournissent des services à de petites et moyennes entreprises. Point de référence : Fonctionnement de deux organismes de développement de l'économie locale. Objectif : Fonctionnement de trois organismes de développement de l'économie locale.	Diffusion des expériences réussies, des leçons apprises et des évaluations des projets pilotes dans le cadre de l'emploi et de la répartition des revenus. Études réalisées pour le Ministère du développement de la production et de l'économie plurielle sur la formation en matière de production, l'innovation technologique et les ressources d'investissement pour les petites et moyennes entreprises.	Ressources de base : 700 000 Autres ressources : 2 000 000 Ressources de base : 1 300 000 Autres ressources : 500 000

Objectif national : Plan national de développement – BOLIVIE SOUVERAINE. Consolidation de l'État comme protagoniste international, souverain, autonome, ayant sa propre identité, une politique extérieure englobant action politique et diplomatique, représentant les peuples et défendant durablement les ressources naturelles et la diversité biologique.

Résultat du PNUAD et du Descriptif de programme de pays : Protection de la nature et réduction des risques de catastrophe.

<i>Contributions du Gouvernement</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles des contributions du PNUD</i>	<i>Produits du Programme de pays</i>	<i>Ressources nécessaires (en dollars des États-Unis)</i>
Le Vice-Ministère de la planification et de la coordination et celui de la défense civile définiront les critères et une méthodologie commune pour l'évaluation et le suivi des niveaux de risque et de vulnérabilité aux catastrophes.	La coopération internationale, le Système des Nations Unies et diverses ONG spécialisées participeront à la création de capacités et coordonneront leurs interventions pour réduire les risques de catastrophe.	Le PNUD appuiera la création et la mise en place de mécanismes nationaux de suivi de la réduction des risques de catastrophe et du relèvement après des catastrophes.	Indicateur : Mise en place d'un système de mesure des risques aux niveaux national et territorial. Point de référence : Inexistant. Objectif : 40 municipalités en situation de risque élevé planifient leur développement de manière à réduire leur indice de risques.	Conception et lancement du Système de mesure des risques qui reçoit des informations des municipalités, des départements et du gouvernement national, conformément à la Loi 031 sur les régions autonomes et la décentralisation.	Ressources de base : 100 000 Autres ressources : 2 000 000
Le Gouvernement mettra en place des mécanismes institutionnels pour promouvoir la conservation de la biodiversité grâce à la gestion durable des forêts et à des procédures de certification.	Coparticipants à la coopération internationale: diverses ONG spécialisées et plusieurs universités coordonneront leurs interventions pour promouvoir et garantir les droits de la nature et des communautés.	Le PNUD appuiera le développement de systèmes de gestion durable des forêts dans les zones de conservation et les zones d'amortissement.	Indicateur : Plan national de gestion intégrée des forêts qui peuvent être exploitées. Point de référence : Il existe un Plan national de gestion intégrée des forêts mais il n'a pas été assorti d'un plan d'opérations. Objectif : Présentation d'un Plan national de gestion intégrée des forêts approuvé par le Gouvernement.	Proposition d'une Stratégie nationale de gestion durable des forêts formulée par le Vice-Ministère de l'environnement en coordination avec d'autres organismes du Gouvernement et Plans de gestion des forêts à l'échelon local exécutés dans deux zones géographiques prioritaires: Le Chaco bolivien et l'Amazonie.	Ressources de base : 700 000 Autres ressources : 9 250 000

Annexe II**Sigles**

FEM	Fonds pour l'environnement mondial
IDG	Indice de l'inégalité des sexes
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial
PND	Plan national de développement
PNUAD	Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
VIH/sida	Virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise

À supprimer éventuellement

Sigles en espagnol n'ayant pas d'équivalent en français (ou non usités) et avec une traduction en français :

ALCOBOL	Association des maïresses et conseillères de Bolivie
ART	Ensemble de réseaux territoriaux
CPD	Descriptif de programme de pays pour la Bolivie
CPE	Constitution politique de l'État
CEPB	Confédération des entreprises privées de Bolivie
EPU	Examen périodique universel
GRUS	Groupe d'associés pour le développement de la Bolivie
INE	Institut national de statistiques
INRA	Institut national pour la réforme agraire
MMAyA	Ministère de l'environnement et de l'eau
MPD	Ministère de la planification et dur développement
NPIOC	Nations et peuples autochtones d'origine paysanne
OPS/PMS	Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé
OSC	Organisations de la société civile
PND	Plan national de développement
PPS	Programme des petites subventions
SEDES	Service départemental de la santé

SNU	Système des Nations Unies
UDAPE	Unité d'appui aux politiques économiques et sociales
VIPPE	Vice-Ministère de la planification et du financement extérieur
